

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASPET DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet à onze heures, le Conseil Municipal d'ASPET s'est réuni comme suite à convocation d'office par le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 et notamment son article 3 portant convocation des conseillers municipaux le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants.

En application de l'annexe à la lettre circulaire de M. le Préfet en date du 1^{er} juillet 2020 (article 4.2.1), M. le Maire a fixé le lieu et l'heure de cette réunion et a procédé à une notification aux conseillers municipaux par voie électronique en date du 3 juillet 2020, lors de la première réunion du nouveau conseil municipal, après l'élection du Maire et de ses Adjoints.

Cette séance se déroule selon les modalités de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal d'ASPET a tenu une réunion au lieu habituel des séances (salle du Conseil municipal) et sous la Présidence de Monsieur le Maire. Afin de satisfaire le caractère public de cette réunion et en application de l'article 10 de l'ordonnance précitée, le nombre maximal de personnes autorisées à assister à cette séance du Conseil est de : 5 (cinq).

PRESENTS : Jérôme BARES, Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ, Pierre DAFFOS, Guy DENCAUSSE, Christine LABELLE, Christine LAGNEAU, François RAOUL, Laurent SANS, Roland SCHUSTER, Marion VIAN.

ABSENTS : Patrick BARES donne procuration à Jérôme BARES
René OUSSET donne procuration à Laurent SANS
Marylène MENJON-OUSSET
Elia RUAU
Muriel SAGET

SECRETARE DE SEANCE : Marion VIAN

000----000

◇ **Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 11h11.**

ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DCM 20-022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collèges électoraux seront convoqués le 27 septembre 2020, à Toulouse, afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs.

VU le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.288 et L.289 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux ;

VU le décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 et notamment son article 3 portant convocation des conseils municipaux le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants;

VU l'arrêté de la Préfecture de la Haute-Garonne du 1^{er} juillet 2020 fixant à **3 le nombre de délégués titulaires** et à **3 celui des suppléants** pour la commune d'Aspet et définissant le mode de scrutin ;

Le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil et constate que le quorum est atteint, au vu des dispositions actuellement en vigueur, conformément à l'article 10 de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, ramenant le quorum au tiers des membres en exercice présents.

En application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire : Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

Il comprend :

- le secrétaire : Marion VIAN
- les deux Conseillers Municipaux les plus âgés présents, à savoir : Guy DENCAUSSE et François RAOUL
- les deux Conseillers Municipaux les plus jeunes présents, à savoir : Laurent SANS et Roland SCHUSTER

Il est rappelé qu'en application des articles du Code électoral précité, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin qui a lieu à la majorité absolue, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative.

Election des délégués

Ont déclaré se porter candidats :

- M. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI
- M. René OUSSET
- M. Laurent SANS

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votant (enveloppes ou bulletins déposés) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. René OUSSET : douze (12) voix
- M. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI: douze (12) voix
- M. Laurent SANS: douze (12) voix

Sont élus **délégués titulaires** et ont déclaré accepter ce mandat :

- **M. René OUSSET, conseiller municipal**, né le 05/09/1949, à Belesta, domicilié place du 19 mars Lotissement Pont Neuf 31160 ASPET, douze (12) voix, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ;
- **M. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Maire**, né le 14/06/1971, à Gueret, domicilié rue Armand Latour 31160 ASPET, douze (12) voix, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ;
- **M. Laurent SANS, Quatrième Adjoint**, né le 19/09/1993, à St Gaudens, domicilié Lotissement Pont Neuf 31160 ASPET, douze (12) voix, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ;

Election des suppléants

Ont déclaré se porter candidats :

- Mme Christine LAGNEAU
- Mme Christine LABELLE
- Pierre DAFFOS

Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votant (enveloppes ou bulletins déposés) : 12
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Christine LAGNEAU: douze (12) voix
- M. Pierre DAFFOS : douze (12) voix
- Mme Christine LABELLE : douze (12) voix

Sont élus **délégués suppléants** et ont déclaré accepter ce mandat :

- **Mme Christine LAGNEAU, conseillère municipale**, née le 25/09/1964, à Albi, domiciliée avenue Gallieni 31160 ASPET, douze (12) voix, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ;
- **M. Pierre DAFFOS, conseiller municipal**, né le 06/01/1965, à Sengouagnet, domicilié Quartier Sarradère bas 31160 ASPET, douze (12) voix ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ;
- **Mme Christine LABELLE, conseillère municipale**, née le 31/03/1978, à Toulouse, domicilié Quartier Sarradère Bas 31160 ASPET, douze (12) voix, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PROCLAME en vue des élections sénatoriales 2020 :

- délégués titulaires : M. René OUSSET, M. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ, M. Laurent SANS
- délégués suppléants : Mme Christine LAGNEAU, M. Pierre DAFFOS, Mme Christine LABELLE

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal close à 11h35.

Le PROCES-VERBAL, dûment complété et signé par les membres du bureau électoral, est déposé à la SOUS-PREFECTURE DE SAINT-GAUDENS ce jour, le 10 juillet 2020. Un exemplaire de ce PV est affiché en Mairie.

Le Maire,
Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI



Le secrétaire de séance,

Les deux conseillers municipaux
les plus âgés

Les deux conseillers municipaux
les plus jeunes

Délibération transmise en Sous-préfecture le 10/07/20

Affichage compte-rendu le 10/07/20
conformément à l'article L2121-25 du CGCT